



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

EDF

Question orale n° 1508

Texte de la question

Mme Françoise Descamps-Crosnier attire l'attention de Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, sur la situation de la centrale thermique EDF de Porcheville. En raison d'un excédent de capacité et de coûts trop élevés, le groupe EDF s'est engagé depuis plusieurs années dans un plan de fermeture d'une partie substantielle de son parc de centrales au fioul. Le site de Porcheville dans les Yvelines est directement concerné. Depuis 2013, le groupe avait fait part de son souhait de fermer le site à l'horizon 2023. Cette perspective était déjà de nature à fragiliser le tissu économique du territoire, et plus largement la vallée de la Seine affectée déjà par le désengagement d'EDF du campus de formation des Mureaux. Or, le 18 février 2016, la direction du groupe EDF a présenté en comité central d'entreprise un projet de fermeture anticipée de la centrale thermique de Porcheville d'ici à 2018 soit 5 ans plus tôt que la date initialement prévue. Le caractère soudain et brutal de cette annonce a surpris les salariés du site, et l'ensemble des acteurs locaux très attachés à l'industrie du Mantois. Face à cette situation, et la déconstruction toujours programmée en 2023 du site, estimée entre 7 et 10 ans, l'urgence impose la mobilisation et un comité de suivi regroupant l'ensemble des parties prenantes, qui s'était déjà constitué, va devoir accélérer ses travaux. Les atouts de cette importante plate-forme multimodale stratégique doivent permettre des projets de reconversion d'envergure du site dans différentes filières. Les représentants syndicaux ont ainsi présenté au cours des réunions du comité de suivi des projets mêlant production énergétique et écologie. D'autres solutions porteuses d'emplois et participant à la transition écologique doivent être envisagées. Mme la ministre a démontré son implication s'agissant de la centrale EDF de Fessenheim. Aussi elle souhaite lui demander le plein soutien des pouvoirs publics dans cette phase difficile afin que la déconstruction du site débute au plus rapidement, dès la décision définitive de fermeture et que les réflexions engagées autour de la reconversion du site s'accélèrent et mènent à l'aboutissement d'un projet économiquement viable et intéressant pour le territoire. Elle souhaite également connaître les mesures d'accompagnement qui pourraient être prises pour les salariés du site, leurs familles, et les prestataires externes de la centrale.

Texte de la réponse

CENTRALE THERMIQUE DE PORCHEVILLE

M. le président. La parole est à M. Patrick Mennucci, pour exposer la question n° 1508 de Mme Françoise Descamps-Crosnier, relative à la centrale thermique de Porcheville.

M. Patrick Mennucci. Mme Descamps-Crosnier, députée des Yvelines, est malheureusement retenue ce matin dans sa circonscription, pour les raisons que chacun d'entre vous connaît. Elle m'a donc demandé de la suppléer ici.

Ma collègue appelle l'attention de Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, sur la situation de la centrale thermique EDF de Porcheville.

En raison d'un excédent de capacité, de coûts trop élevés et de nouvelles normes environnementales, le groupe EDF s'est engagé, depuis plusieurs années, dans un plan de fermeture d'une partie substantielle de son parc de centrales au fioul. Le site de Porcheville, dans les Yvelines, est directement concerné.

Depuis 2013, le groupe avait fait part de son souhait de fermer le site à l'horizon 2023. Cette perspective était déjà de nature à fragiliser le tissu économique du territoire et, plus largement, de la vallée de la Seine déjà affectée par le désengagement d'EDF du campus de formation des Mureaux. Or, le 18 février 2016, la direction d'EDF a présenté en comité central d'entreprise un projet de fermeture anticipée de la centrale thermique de Porcheville d'ici à 2018, soit cinq ans plus tôt que la date initialement prévue. Le caractère soudain et brutal de cette annonce a surpris les salariés du site et l'ensemble des acteurs locaux très attachés à l'industrie du Mantois.

La déconstruction du site est toujours programmée en 2023... Face à cette situation, l'urgence impose la mobilisation, d'autant que la durée des travaux de déconstruction est estimée entre sept et dix ans. Un comité de suivi regroupant l'ensemble des parties prenantes s'était déjà constitué, mais il va devoir accélérer ses échanges. Les atouts de cette importante plate-forme multimodale stratégique doivent permettre des projets de reconversion d'envergure du site dans différentes filières. Au cours des réunions du comité de suivi, les représentants syndicaux ont, par exemple, présenté des projets mêlant production énergétique et écologie. Plus largement, des solutions porteuses d'emplois et participant à la transition écologique doivent être envisagées.

Mme la ministre de l'environnement a démontré son implication s'agissant de la centrale EDF de Fessenheim. Ainsi, je sollicite le plein soutien des pouvoirs publics et l'appui de Mme Royal dans cette phase difficile, afin que la déconstruction du site débute le plus rapidement possible, dès la décision définitive de fermeture, et que les réflexions engagées autour de la reconversion s'accélèrent et aboutissent à un projet économiquement viable et intéressant pour le territoire. Je souhaite également que vous puissiez nous exposer, madame la secrétaire d'État, les mesures d'accompagnement qui seraient susceptibles d'être prises pour les salariés du site, leurs familles et les prestataires externes de la centrale, au-delà de celles qui sont en cours.

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la ville.

Mme Hélène Geoffroy, secrétaire d'État chargée de la ville. Monsieur le député, Mme Françoise Descamps-Crosnier a interrogé Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat. Ne pouvant être présente, Mme Royal m'a demandé de vous répondre.

La situation actuelle de surcapacité du système électrique conduit à un fonctionnement extrêmement limité des centrales au fioul d'EDF. Ainsi, la centrale de Porcheville n'a pas fonctionné en 2014 et en 2015, en dehors de quelques essais. Ces centrales présentent les coûts de fonctionnement les plus élevés du parc EDF et font appel à des combustibles fossiles dont la loi de transition énergétique prévoit la diminution et la disparition dans la production d'électricité, au bénéfice des énergies renouvelables.

C'est dans ce contexte qu'EDF a annoncé, en février 2016, son intention de cesser l'activité du site de Porcheville après l'hiver 2017-2018. Le processus de consultation des instances représentatives du personnel est en cours et s'achèvera après l'été. La priorité de la ministre est l'accompagnement des quelque 200 salariés d'EDF et des sous-traitants. Les salariés seront reclassés au sein du groupe EDF. Quant aux prestataires, EDF mettra en place un suivi précis des entreprises et accompagnera particulièrement le personnel permanent.

La reconversion du site de Porcheville constitue également une priorité : elle devra être engagée rapidement. Vous le savez, il s'agit d'un site aux potentialités nombreuses. Aussi la ministre de l'environnement partage-t-elle votre souci d'une concertation des acteurs publics pour définir un projet de territoire ambitieux, porteur d'emplois, pleinement inscrit dans la transition énergétique et la croissance verte. Elle demandera à EDF de coopérer pleinement avec les acteurs locaux – État, collectivités, élus – pour proposer des projets en lien avec cette transition énergétique.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Descamps-Crosnier](#)

Circonscription : Yvelines (8^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1508

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Environnement, énergie et mer

Ministère attributaire : Environnement, énergie et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juin 2016](#)

Réponse publiée au JO le : [16 juin 2016](#), page 4310

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [7 juin 2016](#)